

M. Fleming: Non, monsieur le président. Le ministre n'a-t-il rien à dire à ce sujet? Il a lu une déclaration qui, apparemment, avait été rédigée pour lui. N'a-t-il rien à dire? Les brèves remarques que le ministre a faites sur cette question font ressortir encore davantage,—s'il en était besoin,—la façon parfaitement stupide dont le Gouvernement s'est comporté. Il charge un comité d'étudier le fonctionnement général de la loi des enquêtes sur les coalitions; puis, avant que les membres du comité aient eu le temps de terminer son étude ou de soumettre un rapport, le Gouvernement lui demande de soumettre un rapport provisoire sur une question en particulier. Il le prie de détacher cette question du reste de son étude et de lui soumettre un rapport le plus tôt possible. Le comité soumet son rapport sur cette question en particulier. Le Gouvernement manipule ce rapport de façon à y trouver son compte et nous soumet une modification qui s'écarte du principe essentiel dont s'inspire la loi des enquêtes sur les coalitions. S'il doit y avoir déviation de ce principe qui a une longue histoire, j'espère qu'on n'agira pas à la légère et que, de toute façon, on n'agira qu'en toute connaissance de ses effets sur l'application de la loi entière et non au moyen d'une méthode de petite portée comme celle qu'on nous demande d'utiliser aujourd'hui.

Le ministre dit-il que le principe dont s'inspire l'article 2 de la loi des enquêtes sur les coalitions est admissible ou qu'il ne l'est pas? S'il dit que ce principe est admissible, je l'invite à nous dire pourquoi cette modification dévie de ce principe. S'il dit que le principe dont s'inspire l'article 2 de la loi des enquêtes sur les coalitions est inadmissible, que le Gouvernement propose un amendement, s'il y tient, en vue de modifier les dispositions de l'article 2 et de bouleverser le principe dont s'inspire la loi, s'il est disposé à le faire.

Des voix: Adopté.

M. Fleming: Non, monsieur le président. J'invite le ministre à nous dire si le principe est admissible ou s'il ne l'est pas.

Des voix: Adopté.

Le président: A l'ordre!

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, avant d'aborder mon sujet, j'ai une question à poser. Devons-nous comprendre qu'une question sérieuse posée par un des membres du comité les plus compétents pour la poser restera sans réponse?

M. Stuart (Charlotte): C'est là votre avis.

M. Macdonnell (Greenwood): S'il en est ainsi, il faut voir ici un élément nouveau. La nouveauté n'en réside pas uniquement dans cette technique de gouvernement, mais encore, dirai-je au ministre, dans la déviation des règles de courtoisie qu'il s'est toujours efforcé de maintenir même dans les moments plutôt tendus. Ai-je raison de supposer que la question restera sans réponse? Dans ce cas, je vais entreprendre l'exposé de ce que j'ai à dire.

L'hon. M. Garson: Monsieur le président, j'ai répondu à la question...

Une voix: Quatre fois.

L'hon. M. Garson: ... avec soin...

Une voix: Six fois.

L'hon. M. Garson: ... et un grand souci de précision. Si vous le désirez, je puis continuer et discourir sur le même thème pendant une bonne demi-heure; je puis citer nombre de cas, et ainsi de suite. Mais tout cela n'ajouterait pas grand chose aux renseignements contenus dans ma réponse de tout à l'heure.

M. Fulton: C'est que zéro, plus zéro, égale toujours zéro...

L'hon. M. Garson: Je ne veux pas être discourtois envers l'un ou l'autre des membres du comité. Toutefois, malgré une étude approfondie de la loi, le fait est que le député d'Eglinton a semblé ne tenir aucun compte de la jurisprudence en la matière, non plus d'ailleurs que des décisions intervenues dans les cas tranchés par les tribunaux et qui constituent cependant l'axe même du problème. Le préjudice au public dont la loi fait mention, n'est autre, dans l'interprétation des tribunaux, que l'existence d'entraves à la concurrence. Ce serait la fixation des prix de revente qui forgerait ces entraves.

Des voix: Adopté.

M. Macdonnell (Greenwood): Les députés font mieux de renoncer à cette tactique s'ils veulent rentrer chez eux pour samedi prochain.

M. Langlois (Gaspé): Nous pouvons rester ici aussi longtemps que vous.

M. Macdonnell (Greenwood): C'est de samedi en huit que je parle.

M. Fleming: La réponse du ministre n'en est pas une; c'est une simple affirmation.

M. le président: L'article est-il adopté?

M. Fleming: Les tribunaux n'ont pas statué que la fixation des prix de revente est contraire à l'intérêt public. Le ministre voudrait que le Parlement, par une loi, aille à l'encontre de l'opinion des tribunaux. Avant de s'aventurer dans cette voie, le Parlement de-